
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00393470 0



AUGUSTIN GAZIER

LES DERNIERS JOURS

DE

BLAISE PASCAL

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

AVEC DEUX SIMILIGRAVURES



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1911

LES DERNIERS JOURS

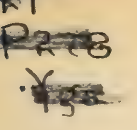
DE

BLAISE PASCAL

Il a été tiré de cet ouvrage 25 exemplaires sur papier vergé de Hollande, numérotés de 1 à 25.



Masque mortuaire de Blaise Pascal.



AUGUSTIN GAZIER

LES DERNIERS JOURS
DE
BLAISE PASCAL

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

AVEC DEUX SIMILIGRAVURES



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1911

LES DERNIERS JOURS

DE

BLAISE PASCAL

La gloire de Pascal est au même titre que celle de Bossuet ce que Sainte-Beuve appelait une des religions de la France. On l'a bien vu naguère, quand il s'est agi de le venger des accusations de plagiat et de faux. Les réfutations ne se sont pas fait attendre, et elles ont été si nombreuses, si précises, si accablantes, que l'accusateur n'est même pas allé jusqu'au bout de sa démonstration. Or Pascal est aujourd'hui l'objet de révélations d'un tout autre genre : on prétend que l'auteur des Provinciales *s'est rétracté secrètement sur son lit de mort ; on soutient qu'il a abjuré le jansénisme et qu'il a dit anathème à ses anciens amis, parce qu'il les avait en horreur. On ajoute enfin que les jansénistes furieux ont torturé Pascal mourant, et que depuis sa mort jusqu'à nos jours ils ont entassé mensonges sur mensonges, faux sur faux, pour cacher à l'uni-*

vers ce grand « secret de Port-Royal ». Gros livres bourrés de documents, articles de revues, entrefilets dans les journaux même sérieux, on a tout mis en œuvre ; et nous voyons la calomnie s'insinuer partout suivant les procédés révélés jadis par Pascal. Il est donc nécessaire de répondre au plus tôt, et ceux qui ont eu l'occasion d'étudier la vie de Pascal ou même de publier quelques-unes de ses œuvres sont dans l'obligation de prendre parti en cette circonstance. Telle est la raison d'être de ce modeste travail, entrepris après bien des hésitations ; car on ne se résigne pas volontiers à contrister, à irriter, à exaspérer peut-être ses contradicteurs. Mais il s'agit de Pascal, l'honneur de Port-Royal est en cause, et c'est Pascal qui a dit quelque part : « Comme c'est un crime de troubler la paix où la vérité règne, c'est aussi un crime de demeurer en paix quand on détruit la vérité. »

M. Ernest Jovy, professeur de rhétorique au collège de Vitry-le-François et publiciste infatigable, vient de mettre au jour un nouvel ouvrage qu'il a intitulé : *Pascal inédit : II, les véritables derniers sentiments de Pascal.* Il ne faudrait pas s'imaginer d'après le titre de ce livre que son auteur ait découvert, soit une *Provinciale* inconnue, soit un faisceau de *Pensées* nouvelles ; on serait déçu, car de Pascal inédit il n'y en a pas une ligne dans ce volume de cinq cents pages : ce qui est nouveau et vraiment inédit, et même inouï (*ineditum et inauditum*), ce sont les conclusions de l'ouvrage. Ces conclusions, les voici :

1° Lorsque Pascal mourut le 19 août 1662, il était irrémédiablement brouillé avec Port-Royal depuis environ deux ans.

2° Pascal s'est rétracté sur son lit de mort ; il a déclaré au curé de Saint-Étienne-du-Mont qu'il regrettait de s'être laissé embarrasser dans les disputes sur la Grâce, et qu'il se soumettait absolument aux décisions des papes Innocent X et Alexandre VII.

3° Les Jansénistes, navrés de cette défection, ont fait les plus grands efforts pour en dérober la connaissance au public ; leurs manœuvres déloyales ont réussi jusqu'au jour où la perspicacité de M. Jovy les a enfin déjouées.

Dans cette « Affaire » du XVIIe siècle, il vient donc, nous dit-on, de se produire un « fait nouveau », c'est la découverte des *Mémoires* inédits du génovéfain Beurrier, curé de Pascal en 1662. M. Jovy n'hésite pas à déclarer que ces précieux Mémoires réduisent à néant toutes les assertions mensongères des biographes de Pascal, y compris Madame Périer, sa sœur, et des historiens de Port-Royal, y compris Racine.

On pourrait croire que c'est un simple jeu d'esprit, et que M. Jovy fait de l'histoire fantaisiste, comme Michelet parfois, comme tel autre de nos contemporains, homme d'imagination, qui naguère nous a montré Bossuet lancé par les Jansénistes à la poursuite de l'infortuné Fénelon, et qui du reste a tout de suite accepté les conclusions de M. Jovy. Mais non, M. Jovy ne plaisante pas, loin de là ; il est même fort en colère, et le ton de sa polémique est d'une extrême violence ; il déverse continuellement sur les gens de Port-Royal les plus grosses

injures : on croirait lire du Loriquet, du Varin, ou du Veuillot des plus mauvais jours. Il ne saurait être question de le suivre dans cette voie, et de lui opposer, par exemple, le terrible démenti donné dans la XVe Provinciale ; il serait infiniment plus agréable de pouvoir lui dire, avec Pascal encore : « Vous sentirez la force de la vérité, et vous lui céderez. » D'ailleurs cette réfutation du livre s'adresse à ses lecteurs éventuels, au public, notre maître à tous. Je me contenterai donc de reprendre une à une les assertions nouvelles de M. Jovy, et je chercherai à rétablir simplement les faits, en procédant avec méthode, et en suivant l'ordre des temps.

Le premier chapitre, ou pour mieux dire le premier recueil de ces « Notes discursives » a pour titre, mais seulement à la table des matières : *Pourquoi Pascal a-t-il cessé la guerre des Provinciales ?* On savait depuis fort longtemps que Pascal s'est arrêté brusquement, en plein succès, alors qu'il avait ébauché une XIXe Provinciale bien sévère, et qu'il en avait annoncé une XXe. J'ai cru pouvoir affirmer jadis que Pascal s'est arrêté, sans doute au moment de la communion

pascale, Pâques tombait en 1657 le 1er avril, pour des raisons de conscience qui lui font le plus grand honneur; probablement parce que Singlin, et surtout la Mère Angélique, jugeaient que cette façon de défendre Port-Royal n'était pas conforme au précepte divin de l'amour des ennemis. Naturellement M. Jovy n'est pas de cet avis. Si Pascal s'est arrêté, dit-il, c'est parce que ses sentiments étaient changés ; il n'avait plus foi en Port-Royal, il cessait d'être en révolte contre le pape, et il craignait Louis XIV. Or il est notoire, ajoute M. Jovy, que les jansénistes n'avaient aucun respect pour le pape, et qu'en politique c'étaient des révolutionnaires. Cela doit être, car le Père Rapin l'a dit, *Magister dixit*, et aux yeux d'une certaine école, les Mémoires du jésuite Rapin font autorité. Pour bien établir que ces raisons diverses ont arrêté Pascal en avril 1657, l'auteur du nouveau livre énumère complaisamment (pages 22 et suivantes) les condamnations des années 1657, 1658, 1659, 1660 et 1661. Autant vaudrait soutenir que la mise à l'index des Provinciales, le 6 septembre 1657, et leur condamnation par un arrêt du Conseil du roi, le 23 septembre 1660, ont arrêté Pascal cinq mois avant la mise à l'index, et plus de trois

ans avant l'arrêt du Conseil. C'est peut-être que Pascal, en sa qualité d'homme de génie, avait le don de prophétie ; mais ces difficultés de détail n'arrêtent pas l'impétuosité de M. Jovy. La chronologie lui importe si peu qu'il attribue aux *Enluminures* de Le Maître de Sacy, publiées en 1654, bien avant le célèbre *Entretien sur Épictète et Montaigne*, une influence probablement décisive sur la cessation des Provinciales en 1657.

En somme ce premier chapitre n'est pas bien méchant ; ce qu'on en peut dire de mieux, c'est qu'il ne prouve rien du tout, et qu'il laisse les choses en l'état. Nous allons voir Pascal prêcher en 1661 la résistance au pape, et depuis longtemps on a repoussé victorieusement l'accusation de révolte articulée contre les jansénistes : on a démontré que les confesseurs jansénistes refusaient d'absoudre les frondeurs, et que Louis XIV n'a jamais eu de sujets plus fidèles que les gens de Port-Royal. Arnauld lui-même, la bête noire de M. Jovy, « le vieux Tartuffe, » a toujours poussé à l'excès, avec une naïveté d'enfant, son amour pour le monarque trompé qui le persécutait.

Venons à la grosse affaire de 1661, à ce que M. Jovy, après Hermant, Nicole et Racine, appelle les « Guerres civiles de Port-Royal ». Il est parfaitement exact que la question du Formulaire a jeté le trouble parmi les défenseurs de la Grâce efficace, et qu'elle les a profondément divisés, beaucoup plus même que ne le dit M. Jovy ; il n'a pas étudié à fond cette partie de notre histoire religieuse. Lorsque les grands-vicaires du cardinal de Retz publièrent, le 8 juin 1661, leur premier mandement pour la signature du fameux formulaire d'Alexandre VII, mandement qui exigeait « la croyance pour la décision de foi », et « le respect entier et sincère à l'égard des faits, » les théologiens de Port-Royal furent loin d'être d'accord sur le parti qu'il fallait prendre. Arnauld, Nicole, Martin de Barcos et Singlin étaient pour la signature ; Pascal, Domat, Guillaume Le Roy, le docteur Perrault, Claude de Sainte-Marthe, Lancelot, Varet, et beaucoup d'autres, car leurs noms rempliraient une page entière, au dire de Varet, étaient d'un avis contraire. Le fougueux Varet, grand-vicaire de l'archevêque de Sens Gondrin, proposait même de

publier à ce sujet de nouvelles *Lettres provinciales*, au nombre de cinq, et il en dressait le plan. Les écrits se multipliaient de part et d'autre. Plusieurs d'entre eux sont demeurés manuscrits ; quelques-uns ont été imprimés, et M. Jovy aurait pu en trouver de fort curieux dans un recueil in-12 publié en 1754 « à Avignon, chez Pierre Verax, à l'enseigne de la Sincérité. » Au lieu de réimprimer en cent pages un opuscule qu'il croit dirigé contre Arnauld par un ami de Pascal, et qui est bel et bien d'Arnauld lui-même contre le docteur Sainte-Beuve [1], il aurait mieux fait de rééditer quelques-unes des lettres de Varet et de Sainte-Marthe ; elles sont fort belles, et tout à fait conformes aux sentiments de Pascal.

Il ne s'agit pas ici d'entrer dans le vif de la discussion, et de savoir qui avait tort ou raison ; mais il ressort des citations mêmes que M. Jovy emprunte aux *Mémoires* d'Hermant, que les esprits étaient singulièrement échauffés et les têtes bien montées durant les derniers mois de

1. Cet écrit sur la Signature, inséré dans les œuvres complètes d'Arnauld, a été imprimé au moins trois fois, et les contemporains savaient bien qu'il avait été fait chez Madame Angran par le célèbre docteur. J'en ai sous les yeux l'édition originale in-4°.

1661. Mais conclure de là, comme le fait si allègrement notre honorable contradicteur, que Pascal rompit avec Port-Royal tout entier en 1661, c'est faire œuvre de romancier. C'est même risquer de choquer le sens commun ; car on ne voit pas pourquoi Pascal aurait rompu avec certains port-royalistes qui étaient absolument de son avis, et le nombre en était assez grand pour constituer une imposante majorité. Raisonner comme le fait M. Jovy, c'est ne rien comprendre aux sentiments qui animaient les grands chrétiens de Port-Royal. L'examen du Recueil de 1754, ou même le récit des querelles intestines de 1663 tel qu'on le trouve dans le sixième et dernier volume d'Hermant, montrent à quels excès de langage se portaient les Messieurs de Port-Royal, héritiers des grands batailleurs du XVI[e] siècle, sans que pour cela les liens de leur amitié vraiment chrétienne fussent jamais rompus. L'intransigeance que montrait Pascal quand il se refusait à des concessions qu'il appelait des prévarications et des lâchetés, c'est Arnauld qui en fait preuve à son tour lors des conférences de 1663, et Singlin le pacifique, l'adversaire de Pascal en 1661, s'en scandalise et s'en irrite, et il écrit à l'illustre docteur les lettres les plus

dures. Il va même jusqu'à la brutalité quand il parle de Sainte-Marthe, qui redisait alors ce qu'avait dit Pascal en 1661. « J'ai trouvé fort à redire, écrivait-il, à la conduite de M. de Sainte-Marthe, qui s'imagine que l'on ne saurait trop s'opposer à ce que nous avons fait, et qui est cause en partie du grand vacarme qui est arrivé entre vous... En cette rencontre, il n'a gardé aucune mesure. Il est vrai que j'ai peine à le supporter, et ses semblables, quand je vois ces excès d'emportement[1]... » A ces violences, Arnauld répondit avec une grande mansuétude ; il n'en résulta ni rupture ni brouillerie entre lui et ses contradicteurs. Les uns et les autres n'ont jamais cessé de se donner à l'occasion les témoignages d'une parfaite estime et d'une profonde affection. Et l'on veut que Pascal, non moins humble que les autres, ait fait exception ! Pour affirmer qu'il se brouilla définitivement avec Port-Royal tout entier, qu'il n'eut après le mois d'octobre 1661 que de « l'aversion » pour les misérables qui avaient « abusé, bourrelé, tué » sa sœur Jacqueline, il faudrait autre chose

1. Hermant, *Mémoires*, tome VI, p. 468. Il faut lire cette longue lettre de Singlin pour bien comprendre ce que Pascal a dû souffrir en octobre 1661.

que des phrases visant à l'éloquence, il faudrait des faits précis, et jusqu'à cet endroit de son livre M. Jovy n'en a pas établi un seul.

Dans la suite de ses « Notes discursives », il va s'efforcer d'en présenter le plus possible ; suivons-le donc pas à pas, de manière à bien voir ce que vaut sa démonstration. Mais pour cela il faut sauter cinquante pages, et négliger les digressions relatives à la signature du docteur Sainte-Beuve, de Duhamel et de quelques autres augustiniens. Il faut omettre également le chapitre consacré aux *Pensées* de Pascal, dans lequel se trouve une singulière bévue [1].

C'est avec le récit de la mort de Pascal que commence la série des « faits nouveaux » relatés ou imaginés par le nouveau pascalisant. Ceux qui ont lu jusqu'ici la *Vie de Pascal* par Madame

1. M. Jovy, transcrivant cette admirable pensée : « Il y a plaisir d'être dans un vaisseau battu de l'orage lorsqu'on est assuré qu'il ne périra point », la croit inspirée par un passage de Grotius sur la joie de ceux qui « du port en considèrent d'autres qui sont encore dans la tempête ». Les deux pensées se ressemblent comme le jour et la nuit, et la seconde ne fait que traduire Lucrèce : *Suave mari magno*...

Périer, et Dieu sait s'ils sont nombreux, étaient, au dire de M. Jovy, des gens « indifférents et superficiels » ; ils n'ont rien vu de ce qu'il faut y voir, de ce qu'y découvre M. Jovy. La fin de Pascal a été tout simplement affreuse, on lui a fait souffrir le martyre : 1° Les jansénistes, ces ennemis déclarés de l'eucharistie[1], ont tenté l'impossible pour l'empêcher de communier. 2° Ils ont tâché d'écarter de son chevet le curé de Saint-Étienne-du-Mont, qui n'était pas janséniste. En un mot « ils ont environné Pascal de tant de contrariétés et de douleurs qu'il renfermait en lui, qu'on peut affirmer qu'il allait sans doute mourir, mais que Port-Royal l'a tué. » (P. 261.) Voilà qui tourne au tragique, et cependant le touchant récit de Gilberte, confirmé dans ses parties essentielles par la lettre de Wallon de Beaupuis[2], est d'une clarté parfaite. Pascal, qui habitait près de la porte Saint-Michel, est entré

1. Saint-Cyran, écrivant de Vincennes à l'un de ses pénitents, lui permet de communier tous les jours. *La Fréquente Communion* d'Arnauld conclut, si la chose est possible, à la communion quotidienne ; Mathieu Feydeau avait à Saint-Merry une pénitente qu'il faisait communier tous les jours, et enfin les religieuses de Port-Royal communiaient plusieurs fois par semaine. N'importe, ne faut-il pas que la calomnie poursuive son chemin ?

2. V. les *Mémoires* d'Hermant, tome V, p. 515.

chez les Périer le 29 juin 1662. Dès qu'il se sentit gravement atteint, « et avant même d'être alité », dit Madame Périer, il envoya quérir le curé de Saint-Étienne. Voilà un premier fait bien établi ; Pascal n'est pas allé en personne chercher le P. Beurrier à Sainte-Geneviève, c'est donc Gilberte qui l'a fait venir, et cela dès la première alerte. Pascal se confessa, et témoigna le désir de communier, mais la chose fut différée, de l'avis même du curé. Si M. Jovy connaissait les prescriptions de l'ancien Rituel de Paris, il saurait que la « communion des infirmes » ne se faisait pas avant la Révolution avec la même facilité qu'aujourd'hui. De nos jours, le prêtre prend dans le tabernacle une hostie consacrée, et il se rend tout seul, du moins en plein jour, au domicile des malades. En 1662, le saint sacrement était porté en procession par un prêtre spécial, le « porte-Dieu » de la paroisse, accompagné du curé et de plusieurs clercs, dont l'un agitait une clochette. Les fidèles s'agenouillaient sur son passage, comme le fera un jour, malgré la boue, Louis XV en personne ; d'autres suivaient la procession, et entraient dans la chambre du malade. Il est aisé de comprendre que Pascal, sa famille, ses amis, et le curé même aient été d'avis de différer,

alors que les médecins disaient en propres termes : « Il n'y a pas la moindre ombre de danger. » Mêmes difficultés quand il s'agit, quelques semaines plus tard, ou de viatique, ressource suprême dans les cas désespérés, ou de communion aussitôt après minuit, parce que Pascal épuisé ne pouvait demeurer quelques heures à jeun. On était si loin d'opposer au cher malade une fin de non-recevoir absolue qu'aussitôt après la grande convulsion finale, en pleine nuit, on courut chercher le curé ; il vint, donna le viatique au mourant et lui administra aussitôt l'extrême-onction. Pascal mourut comme un saint, dans un transport d'amour divin, dans une extase comparable à celle du 23 novembre 1654[1].

Voilà l'exacte vérité. Il suffit donc, et c'est chose facile, de réfuter la première assertion du nouvel historien pour détruire du même coup la

1. Si M. Jovy avait jamais contemplé le masque mortuaire qui est au musée de Port-Royal, il aurait pu remarquer sur cette face vraiment auguste ce que tout le monde y remarque, la trace ineffaçable d'une parfaite sérénité. Et ce moulage, c'est Gilberte qui l'a fait exécuter, en attendant le portrait que fit plus tard le peintre Quesnel. La contemplation du masque mortuaire de Pascal a été l'une des dernières joies de Sully-Prudhomme, du grand peintre Albert Maignan, et de l'illustre philosophe américain William James.

seconde. On voit en effet par ce qui vient d'être dit que le curé de Saint-Étienne-du-Mont est venu assez souvent visiter Pascal entre le 29 juin et le 19 août 1662. Madame Périer ajoute même qu'elle est allée spontanément le trouver au sujet d'un malade que Pascal voulait voir soigner dans sa propre chambre. Le Rituel exigeait que les mourants eussent recours « à leur propre pasteur », or le Père Beurrier était le curé de la paroisse où habitaient les Périer ; Pascal, devenu accidentellement paroissien de Saint-Étienne-du-Mont, et demandant par testament à être inhumé dans cette église, ne faisait qu'obéir aux prescriptions du Rituel en appelant à son chevet le curé de Saint-Étienne. S'il était mort chez lui, sur la paroisse Saint-Cosme, il eût appelé le curé de Saint-Cosme, Noël de Bry, au lieu d'appeler le P. Beurrier. Épiloguer sur des faits comme ceux-là, c'est véritablement chercher midi à quatorze heures.

Ce qui suivit immédiatement la mort de Pascal est embrouillé comme à plaisir par M. Jovy. Il dit en effet, sans apporter aucune preuve à l'appui de cette affirmation : « Le bruit se répandit alors

(c'est-à-dire vers la fin de l'année 1662) que Pascal, dans ses derniers moments, avait abjuré le jansénisme. C'était bien le cas de citer ses auteurs ; au lieu de ressasser en cinquante pages les inepties et les récits fantaisistes de Rapin [1], M. Jovy aurait rendu un service signalé aux études historiques s'il avait apporté un fait, — je dis un seul, — pour étayer sa déclaration. Si Pascal avait « abjuré le jansénisme, » comment expliquer que les jansénistes de marque aient adressé à Gilberte Périer des lettres si pleines d'estime, d'admiration, de vénération pour le frère qu'elle venait de perdre ? Ils auraient tout au plus considéré Pascal comme un juste auquel la grâce avait manqué, et voilà que la Mère Agnès parle de sa mort toute chrétienne et toute sainte, et que, ne séparant pas Blaise de l'incomparable Jacqueline, elle ajoute qu'ils étaient l'un et l'autre « riches des dons de Dieu. » L'austère de Sacy admire également sa fin si chrétienne : plusieurs autres s'expriment en termes analogues, et

1. Les citations de Rapin ont pourtant du bon : il faut voir de quelle façon ce bon Père traite Beurrier, parce qu'il n'a pas exigé de Pascal mourant un désaveu des *Provinciales*. Il n'y a guère que Clément IX, l'auteur de la Paix de 1669, qui soit aussi malmené par ce jésuite qui avait fait vœu d'obéissance au pape.

Arnauld d'Andilly, le chef de la famille Arnauld, écrit deux lettres qui décernent à Pascal mourant un brevet de jansénisme en bonne forme, puisque l'on y parle de « son ardent amour pour la vérité[1] ».

Je pourrais citer beaucoup de témoignages semblables; je me contenterai d'ajouter qu'Antoine Arnauld, d'autant plus soigneusement caché en 1662 qu'il avait risqué sa liberté, sa vie peut-être, en allant faire visite à Pascal mourant, contracta dès lors une liaison très étroite avec les Périer. Les lettres qu'il adressa en divers temps aux membres de cette famille sont remplies de protestations d'estime, d'affection, et même de « tendresse. » Arnauld reportait sur les héritiers de Pascal les sentiments qu'il avait toujours eus pour Pascal lui-même.

1. M. Jovy a publié ces deux lettres dans son premier volume, intitulé *Pascal inédit* (p. 421-422); il a fait dans la seconde une grosse faute de lecture en transcrivant *plaisirs* au lieu de *déplaisirs*. Ces documents étaient connus depuis plus de 60 ans, car on avait dépouillé, bien avant la naissance de M. Jovy, le ms. de Troyes, n° 2271, de même que le ms. 1485 du Supplément français (aujourd'hui 12988). A la fin de son *Blaise Pascal*, Victor Cousin en a dressé la table des matières; les travaux de Cousin, de Faugère et de Mlle Rachel Gillet ne laissaient pas beaucoup de découvertes à faire, on s'en aperçoit.

On peut défier le nouvel historien de citer une seule note discordante, dans ce concert de regrets et d'éloges sans restriction, avant la fin de 1664. Et cependant le public savait dès 1662 que feu M. Pascal était Louis de Montalte, l'auteur des *Provinciales*. Le *Blasii Paschalis tumulus*, que Beurrier a transcrit inexactement dans ses *Mémoires* (v. Jovy, page 499) [1], et dans lequel Pascal est identifié avec Montalte, était une épitaphe, non pas manuscrite, mais imprimée; j'en ai sous les yeux un exemplaire (4 pages in-4°), et il porte la date de 1662. Enfin, dans un opuscule de 78 pages in-4° intitulé *Octave, ou Dialogues familiers sur les disputes du temps* (1663), il est fait mention des *Provinciales* avec les plus grands éloges, et les Jésuites par contre y sont assez malmenés. Si donc les bons Pères avaient su alors que leur ennemi le plus redoutable s'était amendé, déjugé, et finalement rétracté avant de mourir, ils n'auraient pas manqué de faire grand bruit de cette palinodie ; il n'est jamais question de Pascal dans les nombreux écrits que suscita

1. On y lit *æterne*, au lieu d'*æternum* ; la copie supprime le pentamètre grec de la fin, et elle fait mourir Pascal dix jours trop tôt ; Beurrier a traduit XIV Kalend. Sept. par *die nona Augusti*.

en 1663 et l'année suivante le projet d'accommodement de l'évêque de Comminges.

C'est seulement le 7 janvier 1665, dix-sept mois après la mort de Pascal, que le bruit de sa rétractation *in extremis*, de ce que M. Jovy appelle son « abjuration du jansénisme, » put commencer à se répandre, à la suite d'une entrevue du P. Beurrier et de l'archevêque de Paris. Le curé de Saint-Étienne-du-Mont n'était pas janséniste, pas plus que le propre pasteur de Pascal, Noël de Bry, curé de Saint-Cosme. Mais ces deux prêtres avaient signé les fameux Écrits des curés contre les casuistes, factums dont quelques-uns sont indubitablement de Pascal ; tous deux avaient en outre signé, en 1661, une Défense imprimée du premier Mandement des grands-vicaires, lequel passe encore aujourd'hui pour avoir été rédigé par Pascal. Beurrier n'était ni janséniste, ni moliniste, et cet homme de bien ne cherchait querelle à personne. Il fut donc vivement contrarié lorsque le nouvel archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, le fit comparaître devant son tribunal, au mois de décembre 1664, et lui posa à brûle-pourpoint des questions troublantes. Poussé par des gens dont la haine n'épargnait pas les vivants et ne respectait pas les morts,

l'archevêque dit au curé qu'il voulait enlever de Saint-Étienne-du-Mont l'épitaphe de Pascal, peut-être même déterrer son corps, et jeter à la voirie cet impie qu'on lui disait être mort sans sacrements. Le P. Beurrier rapporte le fait dans ses *Mémoires*, et s'il pouvait être établi que les *Mémoires* de Beurrier sont absolument dignes de foi, la chose serait bien curieuse ; elle montrerait à quelles lâchetés, à quelles indignités la peur des Jésuites pouvait entraîner cet archevêque de Paris qui n'était pas un méchant homme. Déterrer Pascal, c'eût été préluder aux exhumations de Port-Royal et aux enfouissements du cimetière de Saint-Lambert. Péréfixe croyait que Pascal était mort en libertin ; il ne le savait donc pas converti au molinisme, et les Jésuites qui en voulaient même à son cadavre ne le savaient pas davantage en 1664 ; la conséquence est rigoureuse.

Le curé de Saint-Étienne-du-Mont rendit hommage à la vérité ; il déclara que Pascal était mort en très bon chrétien, très soumis au Souverain Pontife et à l'Église ; il ajouta même que plusieurs semaines avant sa mort il s'était, — non pas rétracté, ce mot n'est jamais venu sous la plume de Beurrier, — mais « retiré prudemment, depuis deux ans, des disputes et contestations » sur les

matières de la Grâce. A ces mots, l'attention de Péréfixe fut éveillée ; il exigea que Beurrier attestât par écrit la vérité de ses affirmations, et de là sortit le fameux certificat du 7 janvier 1665. Le voici tout entier ; je le transcris sur une copie manuscrite de 1673, conservée jusqu'en 1709 dans les archives de Port-Royal des Champs[1] :

Déclaration de M. l'Archevêque touchant M. Paschal (sic).

« Aujourd'hui 7e janvier 1665, Nous, Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, sur ce que nous aurions appris que M. Pascal, lequel avait la réputation d'avoir été fort attaché au parti des Jansénistes, était décédé dans la paroisse de Saint-Étienne, et qu'il y était mort sans recevoir les sacrements, avons désiré savoir de M. Paul Beurrier, religieux de Sainte-Geneviève et curé de

1. C'est une copie qui semble bien avoir été faite par un clerc de notaire. On l'a insérée en 1704 dans un Recueil de pièces relié par une religieuse à Port-Royal même. Ce volume fait partie de la collection des pièces originales que Mademoiselle de Joncoux s'est fait donner par d'Argenson lors de la destruction de Port-Royal.

Saint-Étienne, si ce qu'on nous en avait rapporté était véritable, et s'il était vrai qu'il fût mort attaché au parti des Jansénistes. Sur quoi ayant ledit sieur curé de Saint-Étienne été sommé[1] de dire la vérité, après l'avoir promis, a répondu qu'il avait connu ledit sieur Pascal six semaines avant son décès, qu'il l'avait confessé plusieurs fois, et administré le saint viatique et le sacrement d'extrême-onction, et que dans toutes les conversations qu'il a eues avec lui pendant sa maladie, il a remarqué que ses sentiments étaient toujours fort orthodoxes, et soumis parfaitement à l'Église et à notre Saint Père le Pape. De plus, il lui a témoigné dans une conversation familière qu'on l'avait autrefois embarrassé dans le parti de ces Messieurs, mais que depuis deux ans il s'en était retiré, parce qu'il avait remarqué qu'ils allaient trop avant dans les matières de la Grâce, et qu'ils paraissaient avoir moins de soumission qu'ils ne devaient pour notre Saint Père le Pape. Que néanmoins il gémissait aussi de ce qu'on relâchait si fort la morale chrétienne, et que depuis deux ans il s'était tout à fait attaché

1. On a corrigé ici de la manière suivante : « Sur quoi ayant *interrogé* le dit curé de Saint-Étienne et sommé... » La première rédaction était bonne.

aux affaires de son salut, et à un dessein qu'il avait contre les athées et politiques de ce temps en matière de religion. Enfin a déclaré qu'il était mort en fort bon catholique, et après que lecture lui a été faite de ce que dessus, a signé sa déclaration contenir vérité. Donné à Paris, le jour et an que dessus. Ainsi signé avec parafe, f. P. Beurrier. »

En signant cette déclaration, le curé de Saint-Étienne demanda qu'elle fût tenue absolument secrète, et l'archevêque le lui promit ; il le lui jura même, se réservant seulement de la faire voir aux religieuses de Port-Royal pour les amener à composition. On a de nombreuses Relations écrites par ces religieuses, et l'on y voit que Péréfixe ne leur ménageait ni les visites, ni les discours, ni les injures ; mais il ressort d'un examen très attentif de ces Relations, manuscrites et parfois autographes, ou imprimées, que jamais, même au plus fort de la persécution, à Port-Royal ou dans les couvents qui servaient de prison aux religieuses, Péréfixe ne leur a montré le certificat du P. Beurrier. Il savait trop bien ce qu'elles lui auraient répondu.

Mais en revanche il en donna au confesseur du roi une copie signée de sa main, et le P. Annat,

qui s'était vu en si mauvaise posture au temps des dernières *Provinciales* et depuis, crut qu'il prendrait une revanche éclatante s'il communiquait au public une si belle découverte. Il le fit au commencement de 1666. Publiant alors un grand écrit en plusieurs chapitres dont j'ai le texte sous les yeux, il y parla (page 96) des « bouffonneries du secrétaire de Port-Royal » et il ajouta : « Mais pour celui-ci [on lit même cetui-ci], il faut que je lui rende cette justice de publier ce qu'il dit, hors de confession[1], à celui qui l'assista en la maladie dont il mourut : *Que depuis environ deux ans il s'était retiré de ce parti, pour avoir reconnu que ces théologiens allaient trop avant dans les matières de la Grâce, et n'avaient pas assez de soumission et de respect pour le Saint-Siège et pour l'Église*. Mgr l'Archevêque en a la déclaration écrite et signée de la main de ce directeur, et j'en ai une copie signée de la main de Mgr l'Archevêque. » Notons en passant que le P. Annat, si sévère pour les citations prétendues inexactes, incomplètes ou tronquées des *Provinciales*, citait Beurrier d'une manière peu exacte,

1. Voilà un *distinguo* qui vaut son pesant d'or, le confesseur ayant demandé pour cette confidence de son pénitent le secret le plus absolu.

et qu'il supprimait ce qui dans la déclaration était relatif à la morale relâchée des Jésuites. Mais peu importe pour le moment. Le voilà donc connu dès 1666, sans qu'on eût alors besoin de recourir aux Mémoires futurs du curé Beurrier, ce « fait nouveau » dont on triomphe aujourd'hui si bruyamment !

Voyons la suite de ces révélations, si fâcheuses pour les Jansénistes. On imprima sans tarder une Réfutation du nouveau livre du P. Annat, et à la page 78 de cette Réfutation l'on inséra une *Lettre d'un théologien*, datée du 15 juillet 1666, qui mettait les choses tout à fait au point. M. Jovy a pris la peine d'analyser brièvement cette lettre fort curieuse, qui pourrait être de Nicole ou de Lalanne, et j'ai le regret de constater que son analyse est très infidèle et porte complètement à faux. Il dit (p. 414) que l'écrit en question « contient une critique sanglante des procédés que Pascal employait » en 1661-1662. Il dit ensuite en propres termes : « Pascal n'a écrit sur le jansénisme que des histoires fabuleuses. Il avait même composé là-dessus des dialogues où l'on faisait dire de part et d'autre aux gens des choses dont il n'avait jamais été parlé. » Ceci est grave, car les *Provinciales* sont

visées directement ; or il n'y a rien de semblable dans la Lettre du théologien (p. 82 de l'édition originale). Après avoir dit que Pascal, disputant contre Arnauld à la fin de 1661 et au commencement de 1662, « se contenta des mémoires que lui fournissaient quelques-uns de ses amis, qui ne regardaient pas d'assez près aux passages dont ils les composaient », le théologien ajoute :

« Secondement, ils ne savaient presque rien de la manière dont les choses s'étaient passées à Rome, le Journal de M. de Saint-Amour n'étant pas encore imprimé ; ni même de ce qui s'était fait à Paris où ils n'avaient eu aucune part ; ce qui leur a donné lieu d'en faire des histoires toutes fabuleuses qui servent de fondement à ces prétendues contrariétés, et de composer des dialogues où l'on fait dire aux gens de part et d'autre des choses dont il n'a jamais été parlé. » A qui donc en veut ici l'auteur de la lettre ? Évidemment à Domat et à ceux qui documentaient Pascal, incapable de faire alors les recherches nécessaires. Il ne s'agit nullement de Pascal dans ce passage, et la méprise, si méprise il y a, est impardonnable. Heureusement que M. Jovy, en sa qualité de compilateur, ou si l'on veut d'éditeur convaincu, associe constamment les contraires, sauf à fournir

ainsi des armes contre lui. Il suffit pour le confondre de comparer ses assertions de la page 414 avec ses transcriptions de la page 422. Qu'on lise dans son livre le texte de cette Lettre d'un théologien (elle est copiée assez exactement, et les fautes de lecture n'y sont pas très nombreuses), et l'on verra que les Messieurs de Port-Royal ont montré avec une loyauté parfaite, en juillet 1666, la nature du désaccord qui s'était produit entre Pascal et Arnauld en novembre 1661, Voici d'ailleurs, à titre de réponse au certificat de Beurrier, les deux derniers alinéas de la Lettre du théologien (p. 84) :

« Les soupçons mêmes que [M. Pascal] avait conçus du relâchement de Messieurs de Port-Royal se dissipèrent entièrement avant sa mort, et la fermeté que les religieuses firent paraître en refusant [de signer ?] le troisième mandement dressé par les grands-vicaires du Chapitre l'obligea de reconnaître qu'il n'avait point [c'est-à-dire qu'il *n'aurait* point] dû les accuser de faiblesse. Aussi, quoique cette diversité de sentiments n'ait jamais interrompu le commerce d'amitié qu'il avait avec ces Messieurs, leur union parut néanmoins d'une manière toute particulière durant sa dernière maladie. M. Arnauld, qui était alors

à Paris, lui rendit visite, et M. Pascal le reçut avec toute sorte de témoignages de tendresse et d'affection. Il se confessa plusieurs fois à M. de Sainte-Marthe au cours de son mal, et la veille même de sa mort, n'ayant pas cru, en ce temps où l'on a moins d'égards que jamais à toutes les considérations humaines, pouvoir choisir une personne qui lui pût être plus utile pour le bien de sa conscience.

« Voilà, Monsieur, un récit abrégé de toute cette histoire : je ne m'arrête pas à vous en produire des preuves ; parce que je n'ai qu'à vous renvoyer pour cela aux amis particuliers de M. Pascal, qui vous en confirmeront la vérité. Il est vrai qu'il paraît par là qu'il n'y eut jamais rien de pris plus à contre-sens que ce que M. le curé de Saint-Étienne a rapporté de sa disposition ; mais il paraît en même temps qu'il lui a été très facile de tomber innocemment dans cette surprise. Car ayant ouï dire à M. Pascal qu'il avait eu depuis deux ans quelque contestation avec ces Messieurs sur les matières de la Grâce et sur le respect qui était dû au pape, comme le commun du monde les accuse plutôt de manquer de soumission que d'en avoir trop, il a pu croire aisément que c'était ce que M. Pascal reprenait en

eux, au lieu qu'il ne les a jamais blâmés que d'un excès de condescendance envers le pape et les évêques, qui sont des défauts dont le reproche même leur est glorieux, puisqu'étant accusés par d'autres d'un défaut contraire, c'est une grande marque qu'ils sont demeurés en ce point là dans les bornes d'une juste modération. Je suis, etc.

Ce 15 juillet 1666. »

Une autre *Lettre d'un théologien*, transcrite en partie par M. Jovy et datée du 22 décembre 1665, antérieure par conséquent à la précédente, avait déjà dit la même chose en termes plus concis. Elle avait victorieusement réfuté le docteur Chamillard, ce « lâche et cruel persécuteur », comme aurait dit l'auteur des *Provinciales,* que Péréfixe avait imposé à titre de supérieur aux religieuses de Port-Royal. Celle du 15 juillet produisit un effet plus grand encore : ni Annat, ni Péréfixe n'osèrent rééditer ce conte ridicule d'une rétractation de Pascal. Toutefois Chamillard fit exception ; à son libelle de 1665 il en joignit un second en 1667, et il y glissa (p. 120) le petit entrefilet que voici :

« Je ne sais pas si le différend que les Jansénistes eurent avec Mr Pasqual *(sic)* rompit entiè-

rement l'union qu'il avait avec eux. Mais je sais bien que M. le curé de Saint-Étienne a déclaré juridiquement, dans une déposition qu'il a faite entre les mains de Mgr l'Archevêque de Paris, que M. Pasqual, son paroissien, lui avait déclaré... (suit le texte de Beurrier déjà cité). J'ai vu l'original de cette déposition, qui est entre les mains de Mgr l'Archevêque de Paris, signée Beurrier et datée du 7e de janvier 1665. »

L'audace de Chamillard fut aussitôt réprimée, et par qui ? par Claude de Sainte-Marthe en personne, dans un écrit très remarquable à tous égards, intitulé : *Deffense des religieuses de Port-Royal et de leurs directeurs sur tous les faits allégués par M. Chamillard, docteur de Sorbonne, dans ses deux libelles contre ces religieuses, adressée au même M. Chamillard*, 1667. Je ne vois pas que cette vigoureuse réplique en 176 pages in-4° ait été utilisée par M. Jovy, et c'est grand dommage. Elle méritait les honneurs d'une réimpression, car elle a beau être anonyme, elle est pour ainsi dire signée à toutes les pages ; et voici ce que l'on peut lire à la page 36 :

« Je ne vous aurais point donné d'autres exemples sur ce sujet. si vous même ne m'aviez fourni une nouvelle preuve pour montrer com-

bien on doit être réservé à parler des morts qui ne peuvent plus expliquer leurs sentiments. Je vous dis cela à l'occasion du fait de M. Paschal *(sic)*, que vous renouvelez encore comme si on n'y avait point répondu. Je ne prétends point que M. le curé de Saint-Étienne, que vous nommez, ait manqué de sincérité ; il est vrai pourtant qu'il a pris tout ce que lui a dit M. Paschal à contre-sens ; puisqu'il était si éloigné de nous regarder comme un parti, que pour me donner des marques « de sa (*sic,* lisez *la*) parfaite confiance qu'il avait en moi, il m'envoya quérir plusieurs fois dans sa dernière maladie, et me communiqua les plus secrets mouvements de sa conscience. Si je témoignais une chose et M. le curé de Saint-Étienne une autre, il y aurait de la peine à discerner lequel de nous deux se tromperait ; mais je produis des faits dont on ne peut douter, puisque les proches et les amis de M. Paschal sont témoins du désir qu'il eut de me parler, et ils sont assurés par eux-mêmes et par des écrits qu'ils ont en main que ses dispositions étaient toutes contraires à ce qui est rapporté de lui dans cette déclaration que vous alléguez. »

Chamillard dut capituler cette fois, et la plume tomba de ses mains ; mais elle fut aussitôt

ramassée par le jésuite Bouhours : quand une calomnie ne pouvait plus être soutenue par personne, il se trouvait toujours, au XVIIe siècle, un jésuite pour la reprendre à son compte. « Qui ne sait présentement, dit Bouhours à la page 12 de sa fameuse *Lettre à un seigneur de la cour*... 1668, que Mr Paschal (*sic*) est l'auteur des *Provinciales*, et qu'il était engagé dans le parti lorsqu'il écrivait ? Si quelqu'un doutait d'une vérité aussi constante que celle-là, il serait aisé de l'en convaincre par le témoignage de M. Paschal même, que nous savons de bonne part avoir abjuré le jansénisme à la mort. Cela est attesté par un écrit signé de la main de M. le curé de Saint-Étienne-du-Mont, qui assista M. Paschal à la mort. Cet écrit est entre les mains de M. l'Archevêque de Paris [1]. » « On répondit encore, mais en deux lignes, et Arnauld, auteur de la *Réfutation de la Lettre à un seigneur de la cour*, se contenta de dire (p. 49) que les réfutations antérieures devraient « fermer la bouche pour jamais à des personnes qui auraient quelque pudeur. » Ce rappel à la pudeur toucha-t-il le jésuite bel esprit auteur des

1. Les deux dernières phrases, depuis « Cela est attesté » sont en note à la marge dans l'édition originale.

Entretiens d'Ariste et d'Eugène ? Toujours est-il que Bouhours ne revint pas à la charge, et quand il réimprima sa Lettre, en 1684, il supprima purement et simplement le passage relatif à la rétractation de Pascal.

Et l'honnête Beurrier, qui se trouvait ainsi pris entre deux feux, bien que l'on rendît hommage à sa loyauté, que dit-il, que fit-il durant ces trois années de luttes dont il était la cause innocente ? Il ne fit absolument rien ; il se terra pour ainsi dire dans sa cure de Saint-Étienne-du-Mont, ou plutôt dans son couvent, et garda un silence encore plus obstiné que celui de Conrart. On mettait en doute son intelligence et sa perspicacité ; on le rendait responsable d'un faux témoignage et d'une calomnie ; il évita, volontairement ou non, de se justifier, et nous le verrons bientôt écrire pour lui seul, en serrant son papier au fond de son tiroir : *Quod scripsi, scripsi,* ce qui revient à dire : Le mal est fait, si mal il y a, et il est irréparable ; se rétracter quand on a signé ainsi un acte juridique, ce serait se reconnaître inintelligent ou fourbe ; le plus sûr est donc de laisser les choses aller leur train. Et c'est ainsi que l'affaire n'eut pas de suites avant la mort de Péréfixe, survenue comme l'on sait à la fin de

1670, le 31 décembre, quelques mois après celle du P. Annat.

Nous arrivons ainsi à la paix de Clément IX, et à la publication des *Pensées*, qui devait remettre à l'ordre du jour la fameuse rétractation de Pascal. L'histoire des *Pensées* est bien connue ; pourquoi faut-il que M. Jovy vienne encore à ce propos lancer de nouvelles accusations contre des gens qu'il veut déshonorer coûte que coûte? J'ai regret de m'engager ici dans une véritable digression, mais il le faut, et d'ailleurs ne s'agit-il pas ici de discuter des « Notes discursives »? A la page 436, M. Jovy accuse le libraire Desprez d'avoir menti en disant à l'archevêque Péréfixe qu'il n'y avait pas deux éditions différentes des *Pensées*. L'honorable M. Jovy ne ment pas, il se trompe, et Desprez disait la vérité. Sainte-Beuve aussi s'est trompé, sans avoir menti, sur cette question, en disant dans son *Port-Royal* qu'on a intitulé deuxième édition celle qui était la première, et cela pour déjouer les manœuvres de Péréfixe. Voici le vrai : la deuxième édition, datée de 1670, a été précédée de trois autres. La première, dont on ne connaît que le précieux

exemplaire de la Bibliothèque nationale, a dû être tirée à très petit nombre, sans doute à quarante ou cinquante exemplaires. C'étaient, si l'on peut s'exprimer ainsi, des épreuves à correction, adressés à ceux dont on sollicitait l'approbation. Les changements demandés par eux furent insignifiants, et Desprez, remaniant très légèrement deux ou trois cahiers, put donner une première édition qui a 365 pages comme l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. Assailli de demandes, et craignant de manquer la vente alors qu'il avait déjà détruit la composition, il donna tout de suite une autre première édition en 334 pages. Enfin il dut encore réimprimer les *Pensées* en 1670, et il publia, sous le titre de deuxième édition, un recueil qui a, non plus 365 ou 334 pages, mais 348. Voilà comment les choses se sont passées, et il n'y a là ni mensonge ni ruse ; l'observation de Péréfixe portait sur de prétendues différences de texte, et les trois éditions de 1670 sont absolument identiques, il n'y a pas un mot de changé.

C'est alors que l'archevêque eut l'idée à tout le moins singulière de faire imprimer en tête des *Pensées*, pour assurer à ce chef-d'œuvre un débit plus considérable, le fameux écrit du P. Beurrier relatif à la rétractation de Pascal. Les éditeurs

étaient trop bien élevés pour lui faire sentir l'étrangeté, l'inconvenance même d'un pareil procédé ; ils déclinèrent poliment l'offre de l'archevêque, et le neveu de Pascal, Étienne Périer, lui écrivit une lettre fort humble et fort cérémonieuse pour lui opposer une fin de non-recevoir absolue. Dans cette lettre, « il poussait la platitude hypocrite jusqu'à ses dernières limites », dit M. Jovy : ce sont là ses aménités ordinaires quand il parle des gens de Port-Royal.

L'affaire en resta là, comme le dit Marguerite Périer, si bien informée de tous ces détails, et Péréfixe mourut. Les bruits de rétractation n'en continuèrent pas moins à se répandre sourdement ; si bien que la famille de Pascal prit enfin le parti de s'adresser à Beurrier lui-même. Il ne répondit plus cette fois : *Quod scripsi, scripsi*, et il s'expliqua nettement, d'abord en 1671, puis en 1673. Je ne crois pas nécessaire d'entrer dans le détail de ces négociations et de celles qui suivirent ; elles sont de même nature, et le *Recueil* d'Utrecht, dont les négations de M. Jovy font ressortir de plus en plus la grande valeur historique, les fait très bien connaître. Il suffira, pour montrer ce que valent les allégations du nouveau biographe de Pascal, de reproduire les deux let-

tres de Beurrier ; cette fois encore je les transcris sur la copie bien authentique déposée, probablement en 1673, dans les archives de Port-Royal-des-Champs :

Copie d'une Lettre de M. le Curé de Saint-Etienne à Madame la conseillère Périer.

« De Paris, ce 12 juin 1671.

« MADAME,

« Ayant appris de M. Périer que vous étiez fort touchée de l'abus qu'on a fait d'une déclaration que feu M. l'archevêque avait tirée de moi sur le sujet de feu M. votre frère, et que vous seriez bien aise de savoir au vrai ce qu'il m'avait dit dans sa dernière maladie qui avait donné lieu à l'explication de sa pensée telle que je lui donnai alors, il est vrai, Madame, que quand je parlai à M. de Paris je crus de très bonne foi qu'il m'avait fait entendre ce que j'ai mis dans ma déclaration, ayant pris en ce sens ce qu'il m'avait dit dans une conversation particulière, qu'il avait eu quelque différend avec ces Messieurs sur le sujet des matières du temps, et qu'il n'était pas entièrement dans leurs sentiments. Mais sur ce que j'ai appris

les (*sic*) dispositions de M. votre frère par ceux qui l'ont connu très particulièrement, et par quelques écrits du sujet de la dispute qu'il avait eue avec eux quelque temps avant sa mort. j'ai bien reconnu que ses paroles pouvaient avoir un autre sens que celui que je leur avais donné, comme aussi je crois qu'elles l'avaient, puisque le sujet de leur contestation était tout différent de celui que je m'étais imaginé. Voilà, Madame, tout ce que je vous dirai de cette déclaration, que je souhaiterais de bon cœur n'avoir jamais donnée, puisqu'elle ne paraît pas conforme à la vérité de ses sentiments, et qu'on en abuse, contre mon intention et contre la parole qu'on m'avait donnée, pour décrier des personnes pour qui j'ai beaucoup d'estime, aussi bien que de votre chère famille, de laquelle je serai à jamais, Madame,

Le très humble et très obéissant serviteur,

f. P. Beurrier, curé de Saint-Étienne. »

Copie d'une lettre de M. le Curé de Saint-Étienne à M. Périer le fils.

« De Paris, ce 27 novembre 1673.

« MONSIEUR,

« J'ai douleur de la maladie de Madame votre mère, et prie Dieu qu'il lui rende la santé, et à Mademoiselle votre sœur, et qu'il conserve votre sainte famille pour sa gloire. Pour répondre à la vôtre, tout ce qu'on vous a dit est assurément contre la vérité ; car 1° je ne connais point ces ecclésiastiques[1] ; 2° jamais je n'ai avancé ni dit que feu M. Pascal se soit rétracté ; 3° jamais il n'est venu chez moi, mais je l'ai été voir plusieurs fois durant sa maladie ; 4° je ne l'ai bien connu comme auteur des *Lettres au provincial* qu'à sa mort, et ce fut par le feu P. Lallemant ; 5° tout ce que j'ai dit, c'est qu'il est mort très bon catholique, après avoir reçu les sacrements, et qu'il avait une patience consommée et une très grande soumission à l'Église et à notre Saint Père le Pape, et que

1. Il s'agit de deux prêtres qui prétendaient à Clermont que Beurrier leur avait affirmé positivement ce qu'il nie dans cette lettre.

depuis deux ans avant sa mort il avait voulu se retirer pour songer à son salut et à travailler contre les athées. Tout le détail est expliqué dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à Madame votre mère, que vous pouvez faire voir à qui il vous plaira.

Je suis pour jamais, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

f. P. Beurrier, curé de Saint-Étienne. »

M. Jovy ne craint pas d'avancer que ces deux documents, de même que les certificats donnés en 1684 par Roannez, Domat, Arnauld, Nicole et Sainte-Marthe, pourraient bien avoir été falsifiés par les jansénistes « ad majorem Portûs Regii gloriam. » Le procédé est commode, il est renouvelé du P. Annat. Mais il suffira de répondre que les gens de Port-Royal, qu'on nous dépeint si malhonnêtes, sont demeurés près de quarante ans sans faire usage de ces précieux documents. Les calomniateurs, devenus plus circonspects, avaient pris le parti de ne plus parler de Pascal et de sa prétendue rétractation. Lorsque la *Vie de Pascal* par Madame Périer parut en 1684, à l'étranger et sur une mauvaise copie, on ne saisit point cette occasion d'épiloguer sur les derniers sentiments

de l'auteur des *Pensées*. Le P. Daniel lui-même, dont les *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe* (1694) [1] sont une réponse aux *Provinciales*, garde le plus profond silence sur la rétractation, qu'il paraît ignorer absolument ; et ses contradicteurs, dom Petitdidier et le P. Noel Alexandre, ne sont pas moins réservés. Sans une insigne maladresse de Fénelon, les deux lettres du P. Beurrier à la famille de Pascal n'auraient probablement pas vu le jour avant le milieu du XIXe siècle. Mais l'archevêque de Cambrai, devenu l'allié des Jésuites depuis la condamnation de ses *Maximes des Saints*, s'attaqua aux jansénistes avec une extrême vivacité, et dans la première de ses deux *Lettres au P. Quesnel*, en 1711, il insinua que Pascal s'était révolté contre le Saint-Siège ; il osa même déclarer que l'auteur des *Provinciales*, au lieu de préconiser comme Arnauld le silence respectueux sur le fait de Jansénius, voulait s'insurger et appeler du Pape au Concile. C'était calomnier Pascal [2] ; Quesnel répondit avec force, peut-être

1. J'en ai sous les yeux une édition de 1694, l'archevêque de Paris, Harlay de Charvallon, la fit supprimer ; lui mort on s'empressa de la réimprimer, en 1696.

2. Au XVIIIe siècle, après la Bulle Unigenitus, Pascal eût appelé, comme Bossuet d'ailleurs, du pape au concile ; au temps du Formulaire, c'était chose inadmissible, puisque

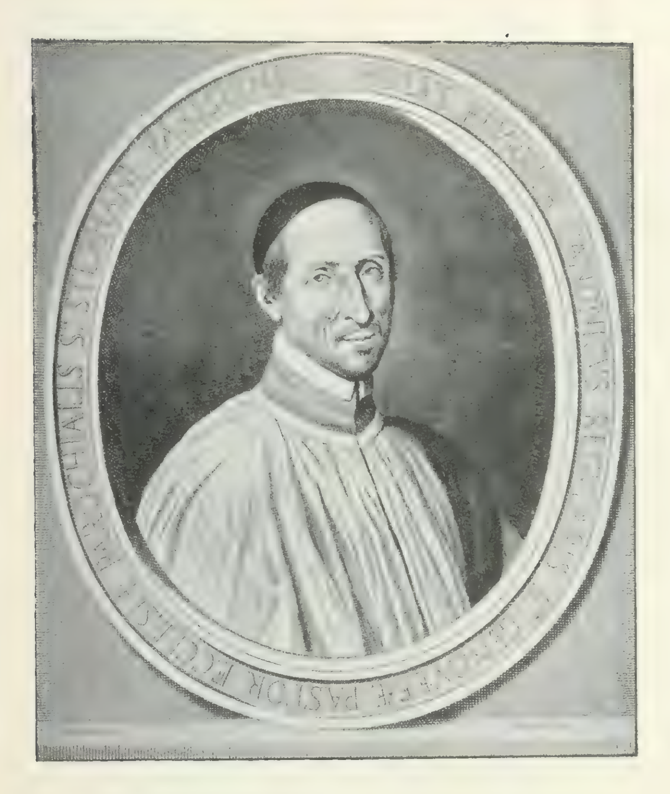
avec éloquence, et il montra dans quel abîme d'absurdités on peut tomber quand « à la faveur d'une connaissance imparfaite ou d'un bruit confus, on bâtit sur un même fait, vrai ou faux, des fables opposées l'une à l'autre. » Il reprit à nouveau l'histoire de la rétractation de Pascal mourant, et voici ce qu'on peut lire à la page 62 de sa réponse à Fénelon :

« On assure, dites-vous, que ce qui est fait maintenant par le Dénonciateur pour appeler de la Bulle [*Vineam Domini*] au concile est précisément ce que M. Pascal soutint dans la délibération des chefs de votre parti qu'il fallait faire de bonne foi dès qu'il vit la bulle d'Innocent X qui condamnait le système de Jansénius[1]. Pensez-y sérieusement devant Dieu, Monseigneur, et considérez s'il est de la prudence, de la charité, de la justice d'un archevêque, d'avancer un fait si atroce contre un homme de bien... sur la foi d'un ouï-dire, faute d'en avoir des preuves convaincantes qu'il puisse produire à la lumière du soleil... Il n'y a que les Jésuites qui vous aient

tout le monde était d'accord sur la question doctrinale, et que les Conciles eux-mêmes ne sont pas infaillibles sur les questions de fait.

1. Œuvres de Fénelon, éd. de 1850, tome IV, p. 574.

pu remplir l'esprit de ces sortes de contes. Celui-ci est sans doute fondé sur ce qui se passa en 1661 entre M. Arnauld et M. Pascal au sujet de la signature des constitutions faite par les religieuses de Port-Royal, ensuite du second mandement des vicaires généraux de M. le cardinal de Retz, archevêque de Paris... » Quesnel exposait alors les faits tels qu'ils ont été relatés par tous les biographes et par tous les historiens antérieurs à M. Jovy. Il citait quelques lignes de la déclaration du P. Beurrier, et il ajoutait : « Ainsi, sur le même fondement, on fait M. Pascal d'un zèle si outré pour la grâce efficace que malgré M. Arnauld il ne veut point qu'on se soumette à la bulle du pape, mais qu'on appelle de son jugement au concile général ; et d'un autre côté on le fait si mou et si ralenti sur cette grâce même qu'il rompt avec ses meilleurs amis, prétendant qu'ils allaient trop loin sur cette matière, et qu'ils n'étaient pas assez soumis au pape. Les Jésuites ont fait trophée de cette méprise, et l'ont vantée comme une histoire indubitable, et comme une preuve de la conversion de M. Pascal et des excès de MM. de Port-Royal sur la grâce et sur la soumission due aux constitutions. Ils crurent même cette victoire si glorieuse pour leur parti que trois ans après la



Paul Beurrier

Prieur Curé de Saint Étienne du Mont de 1653 à 1675.

mort de M. Pascal, ils engagèrent M. de Péréfixe, alors archevêque de Paris, d'en tirer du P. Beurrier une déclaration juridique du 7 janvier de 1665. L'année d'après, on éclaircit cette méprise, dans une lettre du 15 juillet 1666 qui se trouve à la fin de la *Réfutation du livre du P. Annat...* et l'année suivante dans la *Défense de la foi des religieuses de Port-Royal* (2e partie).

« Le P. Beurrier, homme de piété et de mérite, qui a été général des chanoines réguliers de la Congrégation de France, s'étant trompé de très bonne foi, ouvrit les yeux et reconnut sa méprise par la lecture de ces écrits, et par le soin qu'il eut de se faire informer de ce différend par ceux qui avaient connu plus particulièrement M. Pascal ; et il rendit un témoignage contraire à sa déclaration par deux lettres qu'il écrivit, l'une à la sœur, et l'autre à un neveu de M. Pascal. Je prends la liberté, Monseigneur, de vous en envoyer une copie, parce que je ne crois pas qu'elles aient été imprimées, et qu'elles pourront servir de préservatif contre les abus que font encore aujourd'hui les Jésuites de la déclaration du P. Beurrier. » Et cinquante pages plus loin, tout à la fin de cette grande lettre du 8 mars 1711, Quesnel transcrivait fidèlement la déclaration de Beurrier et ses deux

rétractations successives. C'est de là que ces documents ont passé dans le *Supplément au Nécrologe*, en 1735, et dans les autres écrits du temps[1].

Fénelon ne répondit point, et pourtant ce prélat grand seigneur ne dédaignait pas de réfuter très longuement le P. Quesnel ; son silence en cette occasion est significatif. De son côté, Quesnel n'insista pas, et la question de savoir si Pascal s'était rétracté ou non durant les six dernières semaines de sa vie ne semble pas avoir préoccupé outre mesure les contemporains de Voltaire. L'abbé Bossut, premier éditeur des œuvres complètes de Pascal, en a parlé, en 1779, pour dire que l'incident était définitivement clos. Le jésuite Patouillet lui-même, qui appelait Pascal « un cerveau blessé, un cœur ulcéré, un hypocondre », s'est contenté

1. Je relève à la page 78 de cette grande Lettre de Quesnel à Fénelon une profession de foi que Pascal eût certainement signée. M. Jovy ne manquera pas de la juger profondément hypocrite : « Je ne suis chef d'aucun parti ; je n'en connais aucun ; ce seul nom me fait peur ; j'ai en horreur tout parti, soit dans l'État ou dans l'Église. Mon nom est *Chrétien ;* mon surnom est *Catholique ;* mon parti est *l'Église;* mon chef est *Jésus-Christ;* ma loi, c'est *l'Évangile ;* les évêques sont mes *Pères*, et le Souverain Pontife est le premier de tous. » Tous les jansénistes de tous les temps auraient signé ou signeraient ce formulaire-là.

de dire au sujet de ses contestations avec Arnauld et Nicole : « Quoique Pascal eût sacrifié au parti tout sentiment de foi, d'honneur et de probité, il n'eut pas la consolation de trouver dans ces Messieurs des cœurs reconnaissants. Il eut même dans la suite des (*sic*) plus grands démêlés avec eux. Il prétendit qu'ils avaient varié dans leurs sentiments, ou du moins dans l'exposition de leurs sentiments. Eux de leur côté firent de lui un portrait peu avantageux... » De la rétractation de 1662, pas un mot ; aussi bien que vaudrait la rétractation d'un cerveau blessé ?

Sainte-Beuve enfin, Cousin, Faugère, et tous ceux qui au XIXe siècle se sont occupés de Pascal, ont refusé de croire à la rétractation attestée par le P. Beurrier ; il leur a suffi de dire que « M. Beurrier, de très bonne foi d'ailleurs, avait pris la pensée de Pascal au rebours... Le curé, convaincu par les pièces que lui produisit la famille, confessa lui-même sa méprise. » Ainsi parlait Sainte-Beuve, mais il appartenait sans doute à la catégorie des gens superficiels et indifférents qui ne savent pas lire entre les lignes, et d'ailleurs les *Mémoires* du P. Beurrier « sommeillaient » alors à la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; la baguette magique de M. Jovy ne les avait pas encore tirés

de cet assoupissement ou plutôt de cette léthargie. Ils en sont tirés aujourd'hui ; voyons les donc un peu ces fameux *Mémoires*, dans lesquels le curé de Saint-Étienne-du-Mont « a consigné en toute indépendance et sans haine les souvenirs qu'il avait conservés de ses rapports avec Pascal » (p. 486). Il nous sera facile de les étudier en toute indépendance et sans la moindre haine.

M. Jovy n'a pas donné, comme il aurait dû le faire, une description complète du manuscrit du P. Beurrier. Il fallait dire en premier lieu que ces *Mémoires* ne sont pas autographes, que c'est une simple copie, et même un assemblage de copies de différentes mains, avec des additions et des corrections qui sont très probablement du P. Beurrier. Il fallait en outre se demander à quelle date le bon génovéfain a composé cet ouvrage. Beurrier est mort presque nonagénaire en 1696, et certaines parties de ses *Mémoires* datent de 1692, alors que leur auteur avait 84 ans. Écrire à cet âge-là, quand on n'est pas Fontenelle, ou Voltaire, ou Chevreul, c'est une imprudence ; est-on bien sûr de sa mémoire, et peut-on garantir la rigoureuse exactitude des faits ? Mais Beurrier dit

positivement, dès la seconde page, qu'il appartient à la Congrégation de France depuis cinquante-cinq ans, ayant fait profession à 18 ans, le 19 mars 1626 ; il résulte de là qu'il écrivait la première partie de ses *Mémoires* en 1681, à l'âge de 73 ans. Ces détails ont leur importance, et l'éditeur de Beurrier a manqué de sens critique en les négligeant ; on ne saurait être trop précis quand on apporte des documents révélateurs destinés à détruire des légendes séculaires et à renouveler l'histoire d'un Pascal.

M. Jovy aurait dû dire également que le chapitre de ces *Mémoires* qui est consacré à Pascal est le quarantième du livre III, et que ce livre est intitulé : « Des choses les plus remarquables qui se sont passées en vingt et deux ans que j'ai été curé de Saint-Étienne, que j'ai vues ou qui sont arrivées dans la paroisse, et dont j'ai eu une connaissance certaine. » Ce détail est essentiel, car Beurrier ayant cessé d'être curé de Saint-Étienne en 1675, treize ans après la mort de Pascal, cette partie des *Mémoires* serait postérieure à 1675. Il fallait ajouter enfin que le chapitre XL est immédiatement précédé de plusieurs autres qui sont relatifs à un voyage de Flandre fait en mai 1681, que le chapitre suivant est sur l'organisation du

culte et sur l'ordre des processions, et que dans la suite des *Mémoires* il n'est jamais question de Pascal et des graves ennuis que l'histoire de sa rétractation a causés au curé de Saint-Étienne durant près de vingt ans. Et pourquoi n'avoir pas résumé d'après la *Gallia christiana* la biographie tout unie du P. Beurrier ? Né à Chartres le 20 septembre 1608, il fit profession à Sainte-Geneviève le 19 mars 1626. Il devint curé de Saint-Étienne du Mont, à titre de génovéfain, en 1653, et dut résigner sa cure quand il fut élu général de la Congrégation de France en 1675. Réélu trois ans plus tard, en 1678, élu en 1681 premier assistant de l'ordre, Beurrier demanda en 1688 à se retirer, pour ne plus songer, disait-il, qu'à la grande affaire de son salut. Il mourut à 88 ans, le 25 janvier 1696, et fut enterré dans le chapitre. On a son portrait gravé ; il a trouvé place, en 1909, dans la grande Iconographie de Port-Royal, publiée à l'occasion du second centenaire de la destruction de ce monastère.

Cela dit, examinons à loisir ce quarantième chapitre, qui va de la page 1509 à la page 1551, c'est-à-dire de la page 364 à la page 385 du second tome des *Œuvres* du P. Beurrier. M. Jovy est professeur de rhétorique depuis de longues

années, et par parenthèse il doit être un excellent maître ; s'il avait analysé en homme du métier le chapitre en question, il aurait été forcé de se montrer très sévère pour ce devoir de mauvais écolier. C'est manifestement l'œuvre d'un « bonhomme » au sens ordinaire de ce mot, d'un vieillard à l'esprit baissé qui se répète d'une manière fâcheuse. En outre l'auteur de ce quarantième chapitre brouille les faits et confond les dates, et il en vient même à se contredire complètement, parce que sa mémoire n'est plus assez fidèle. Enfin il omet, sciemment ou non, des choses très essentielles. Examinons sous ces différents aspects, puisque la chose n'a pas été faite, le manuscrit 1886 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Il y a d'abord à noter les répétitions et les redites ; elles auraient dû attirer l'attention de M. Jovy, puisqu'il les a imprimées en gros caractères, comme s'il se défiait de l'intelligence des lecteurs. A la page 490 on lit ces mots : « Il me dit qu'il gémissait avec douleur [Pascal n'a pas dû parler ainsi, car on ne gémit pas sans douleur] de voir cette division entre les fidèles... ; m'ajoutant qu'on l'avait voulu engager dans ces disputes, mais que depuis deux ans il s'en était

retiré prudemment, vu la grande difficulté de ces questions si difficiles [Pascal parlant de la difficulté de questions difficiles devait être bien malade] de la grâce et de la prédestination. Et pour la question de l'autorité du pape, il l'estimait aussi de conséquence, et très difficile à vouloir connaître ses bornes [ce français là n'est toujours pas de Pascal]; et qu'ainsi, n'ayant pas étudié la scolastique... il avait jugé qu'il se devait retirer de ces disputes et contestations, qu'il croyait préjudiciables et dangereuses, car il aurait pu errer en disant trop ou trop peu, et ainsi qu'il se tenait au sentiment de l'Église touchant ces grandes questions, et qu'il voulait avoir une soumission parfaite au vicaire de Jésus-Christ, qui est le souverain pontife. »

C'était suffisamment clair, il était donc inutile de redire ce qu'on lit page 497 : « Il m'avait témoigné bien de la douleur de voir la division entre les enfants de l'Église sur ces matières de la grâce et de la prédestination et de l'autorité du pape ; qu'on l'avait voulu engager dans ces parties, et que prudemment il s'en était retiré pour travailler à son salut et à la conversion des impies et des hérétiques, s'excusant sur la difficulté de ces matières, et sur ce que n'ayant pas

étudié la scolastique il pourrait en dire trop ou trop peu : qu'il se soumettait parfaitement à l'Église et au souverain pontife, vicaire de Jésus-Christ... »

Mêmes redites en ce qui concerne la prétendue retraite spirituelle faite par Pascal deux ans avant sa mort (pages 489-494). Mais cela n'est rien : ce qui est plus grave, c'est que Beurrier brouille comme à plaisir les faits et les dates. On a vu plus haut, d'après le récit de Gilberte Périer, que durant une maladie de six semaines Pascal communia une seule fois, dans la nuit du 18 au 19 août. Gilberte ajoute même que Beurrier entrant dans la chambre du malade avec le saint sacrement, lui cria : « Voici Celui que vous avez tant désiré ! » Or Beurrier, dans son chapitre LX, prétend que dès le surlendemain de sa première visite, c'est-à-dire six semaines avant la mort de Pascal, il lui « apporta le saint sacrement, qu'il reçut avec une singulière dévotion » (p. 492). Comment se fait-il que M. Jovy ait considéré comme négligeable une déclaration de cette importance, qui renverse comme un simple château de cartes l'échafaudage qu'il avait si péniblement construit pour prouver un odieux refus de communion ? Il est manifeste que c'est ici Beurrier qui se

trompe, et alors quelle confiance méritent ses autres affirmations ? Enfin le récit du curé de Saint-Étienne, certainement postérieur à 1667, puisqu'il fait mention de quelques écrits imprimés de cette époque-là, présente des lacunes véritablement étranges. Il parle de sa visite à Péréfixe et des déclarations qu'il fit à son archevêque ; il ne dit rien de l'indiscrétion coupable du prélat qui communiqua au docteur Chamillard et aux Jésuites une attestation qu'un confesseur lui avait donnée sous le sceau du secret le plus absolu. Il ne dit rien des écrits de Chamillard, du P. Annat et du P. Bouhours, et des démentis imprimés qui les réduisirent au silence. Enfin il est muet sur les rétractations réitérées qu'il donna lui-même en 1671 et en 1673 ; ce silence est bien étrange.

On se plaint aujourd'hui que les historiens abusent de l'inédit, et qu'ils attribuent parfois une trop grande importance aux manuscrits qui leur tombent sous la main. Des hommes très distingués ont donné contre cet écueil, Michelet entre autres ; et puisqu'il s'agit ici de Pascal, on peut rappeler la fâcheuse mésaventure de Prosper

Faugère quand il voulut publier les *Provinciales*. Il avait acheté un manuscrit du XVIIe siècle intitulé : *Les Provinciales du grand Pascal*, et il l'avait, dit-on, payé fort cher. Faugère conclut de là que c'était une excellente copie, antérieure à 1660, corrigée sans doute par Louis de Montalte en personne. Il publia donc une édition des *Provinciales* qui est à refaire en entier, et que M. Brunschvicg doit nous donner prochainement. Je crains que M. Jovy, premier éditeur d'un fragment des *Mémoires* de Beurrier, ne se soit, toutes proportions gardées, trouvé dans le même cas. Il n'a pas acheté un manuscrit qui appartient à l'État, mais il a eu le mérite très réel de le découvrir, de l'étudier et de le transcrire. Il s'est dès lors imaginé, comme Prosper Faugère, que ce manuscrit devait avoir une grande valeur historique, et c'est ainsi sans doute qu'il y a trouvé des révélations qui n'y sont pas. Le fragment des *Mémoires* de Beurrier publié par M. Jovy n'a aucune importance, et il ne dit rien qui ne fût connu depuis 1665, il y aura tantôt deux cent cinquante ans.

M. Jovy aura beau torturer ce texte, il ne fera jamais dire au curé de Saint-Étienne que Pascal se soit « rétracté ». Une rétractation n'a de valeur

que si elle reçoit la plus grande publicité possible. Si donc Pascal avait regretté ce qu'il avait fait, il en aurait demandé pardon à Dieu et aux hommes, et il aurait chargé son confesseur de manifester publiquement son repentir. Dans les *Mémoires*, comme dans l'attestation de janvier 1665, il est simplement question de divergences, de désaccord, de séparation, et tout au plus de demi-rupture. Se retirer prudemment n'est pas synonyme de partir en guerre. En outre, nous venons de le voir, l'auteur des *Mémoires*, s'il écrivait en 1681, comme on pourrait le croire, avait le tort grave de passer absolument sous silence ses deux rétractations à lui Beurrier, celles de 1671 et de 1673. Était-ce oubli de sa part ? ce serait vraiment fâcheux. Était-ce calcul, parce qu'il espérait que ses deux lettres manuscrites ne verraient jamais le jour ? L'estime que tous les contemporains ont professée pour le P. Beurrier ne permet pas d'admettre un seul instant une pareille hypothèse. De deux choses l'une : ou Beurrier a écrit ce fragment sur Pascal avant de s'être rétracté, et dès lors son témoignage n'a aucune valeur à cause de la rétractation qui a suivi ; ou bien il l'a écrit en 1681, sept ou huit ans après sa rétractation, et son silence est inexpli-

cable. Puisque nous ne possédons pas l'autographe de ces *Mémoires*, rien n'empêche de croire que le copiste a rassemblé maladroitement d'anciennes notes relatives à l'affaire Pascal, notes qui pourraient fort bien avoir été rédigées en 1667 ou en 1668, lorsque Sainte-Marthe eut réduit Chamillard au silence. Quelques parties des *Mémoires* de Beurrier sont de 1692, d'autres sont de 1681 ; celle-là pourrait être plus ancienne, ce qui lèverait bien des difficultés.

Voilà pour la prétendue rétractation de Pascal en 1662. S'agit-il maintenant de cette date de deux ans en arrière, qui revient à satiété, et que nous voyons assignée, tantôt aux dissentiments qui se sont produits moins d'un an avant la mort de Pascal, tantôt à sa conversion et à ses projets de retraite, qui datent de 1654, tantôt enfin à la première idée de l'Apologie, qui est très certainement de 1656 ? Ici la réponse est encore plus facile: les affirmations de l'honnête Beurrier n'ont pas la moindre valeur, il ne sait ce qu'il dit. Son témoignage n'est pas plus recevable quand il parle des deux communions administrées au malade, ou quand il représente Pascal vendant en 1660 le carrosse que sans doute il n'avait jamais possédé, et ses tapisseries, de haute lisse sans doute, et sa

bibliothèque. Dans cette partie de ces *Mémoires*, Beurrier a copié tout simplement, et fort mal copié, des pages entières de la *Vie de Pascal* par Madame Périer. On sait que cette Vie, composée dès 1667, n'a été publiée qu'en 1684 ; si donc il est démontré que le chapitre LX est antérieur à la rétractation faite par Beurrier en 1671, on en pourrait inférer que la sœur de Pascal, amenée à parler du curé de Saint-Étienne dans la vie de son frère, a eu la délicatesse d'en communiquer une copie au confesseur de Pascal ; et précisément ce serait un argument de plus en faveur de la loyauté de Gilberte Périer. Ce serait en outre une preuve nouvelle du peu de créance que méritent les allégations du P. Beurrier. De quelque côté que l'on se tourne, il est impossible de trouver au fragment de Beurrier une valeur historique, si minime soit-elle. C'est du fatras, c'est la mise en œuvre de notes éparses, confuses, incomplètes et contradictoires. L'auteur de ce chapitre, ce n'est évidemment pas l'honnête Beurrier, c'est le secrétaire inintelligent qui fut chargé d'un travail au-dessus de ses forces.

Ces *Mémoires* du P. Beurrier, dont on pourrait tirer parti pour certains détails de la vie paroissiale au XVIIe siècle, sont d'une extrême faiblesse à tous égards ; il y a des chapitres entiers notamment le chapitre V, où se trouve une histoire de lupanar, — Beurrier emploie sans sourciller un autre mot — qui montrent la naïveté, la niaiserie même, de l'honnête et candide prieur-curé de Saint-Étienne, un « bonhomme » dans toute la force du terme.

Le chapitre XV : « Comment Dieu m'a fait la grâce de me soutenir au milieu des contestations entre les deux partis différents des personnes doctes et pieuses de ma paroisse avec lesquels j'ai eu plusieurs conférences sur ces matières, » semblerait devoir nous ramener à Pascal et à son *Entretien* avec M. Beurrier, dont on voudrait aujourd'hui faire le pendant du célèbre *Entretien* avec M. de Sacy. La lecture de ce chapitre suffirait à démontrer que le chapitre sur la rétractation de Pascal ne mérite aucune confiance. Beurrier y déplore ces contestations, et il fait allusion aux écrits du temps, aux « lettres et aux libelles remplis d'injures, de railleries et de calomnies

contre des personnes consacrées à Dieu, contre des religieux et des prêtres, et même contre des prélats, au grand scandale de l'Église catholique. » Beurrier semble être ici un homme de juste milieu, comme Bossuet, auteur de l'oraison funèbre de Nicolas Cornet ; il a tout l'air de condamner les *Provinciales*, et aussi les odieux pamphlets des jésuites Brisacier, Meynier, Annat, et autres ; il dit avec raison que ces auteurs « ont péché contre ce précepte divin qui nous oblige d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. » On s'attend donc à des explications intéressantes ; on se heurte à des énormités. Beurrier ne comprend rien aux querelles religieuses de son temps ; Jansénius et Arnauld, l'*Augustinus* et la *Lettre à un duc et pair*, les Constitutions des papes et les Censures de la Sorbonne, tout cela se confond dans sa pauvre tête ; c'est le brouillamini de M. Jourdain. Il dit en propres termes que les propositions d'Arnauld, discutées, comme tout le monde le sait en 1655, paraissaient alors à quelques docteurs de la Sorbonne « contraires à la détermination (*sic*) des papes Innocent X et Alexandre VII. » Or la censure contre Arnauld est de janvier 1656, et la constitution d'Alexandre VII a été faite trois mois plus tard. Le moyen de prendre pour

guide un contemporain qui écrit de pareilles choses ?

Dans ce même chapitre, Beurrier dit qu'il a conseillé à quelques docteurs de ses amis de souscrire à la condamnation d'Arnauld, quoiqu'ils ne le jugeassent pas condamnable, ses propositions étant « soutenables dans un bon sens. » Les raisons qu'il donnait à l'appui de son sentiment n'eussent guère été du goût de Pascal et d'Arnauld, car il estimait qu'on ne devait pas priver la Sorbonne de ses « principaux membres et suppôts. » Céder momentanément à l'orage, avec le secret espoir de faire un jour reviser le procès d'Arnauld, c'était, disait-il, réserver à la Faculté « le secours et le soutien de leur zèle, de leur doctrine et de leurs bons avis, puisqu'ils étaient des plus doctes et des mieux intentionnés pour le bien de l'Église et pour la bonne morale, et passaient pour tels dans tout Paris ». Décidément l'honnête Beurrier était un pauvre homme, incapable de comprendre et de juger les sentiments d'un Pascal. Il ajoutait, toujours dans ce même chapitre : « Dans le dernier livre de cet ouvrage, je m'expliquerai plus en détail sur ces matières importantes, Dieu aidant. » Cette phrase a été barrée, je ne saurais dire par qui ; l'explica-

tion annoncée n'est pas venue, sans doute parce que Dieu n'a pas aidé ; il n'y a pas lieu de le regretter, mais comme ces *Mémoires* de Beurrier sont un fondement ruineux ! Que peut-on construire sur de pareilles bases ?

Aux affirmations hardies du nouvel historien et de ses adeptes on peut donc opposer sans crainte les contre-affirmations que voici :

1° Lorsque Pascal mourut, le 19 août 1662, il n'était en aucune manière brouillé avec Port-Royal. Les dissentiments très réels qu'avait fait naître en novembre 1661, neuf ou dix mois seulement avant la mort de Pascal, la signature du formulaire d'Alexandre VII, n'avaient plus de raison d'être. Port-Royal tout entier, Pascal et ses amis étaient d'accord pour opposer à toute signature sans distinction du fait et du droit un refus pur et simple. Pleinement réconcilié avec les Messieurs, si l'on veut admettre qu'une réconciliation, — on dirait plus exactement un rapprochement, — fût nécessaire, Pascal malade a été visité en 1662 par Arnauld, Nicole, et Claude de Sainte-Marthe, et ce dernier, le plus opposé de tous aux capitulations, l'a confessé plusieurs

fois. La mort de Pascal a été pleurée par tous les jansénistes sans exception, et tous avaient sa mémoire en vénération.

2° Pascal ne s'est jamais rétracté, et n'a jamais regretté d'avoir écrit les *Provinciales*. Il ne s'est jamais déjugé, et il n'a jamais tergiversé sur la question doctrinale de la Grâce efficace par elle-même et de la prédestination gratuite : les nouveautés impies de Molina lui ont toujours fait horreur. Il ne s'est pas converti une troisième fois en 1660, c'était chose faite depuis six ans ; et le curé de Saint-Étienne-du-Mont, très bon prêtre, mais homme craintif et d'intelligence moyenne, s'est trompé lourdement sur le sens des confidences que Pascal lui a faites. Lui-même l'a reconnu d'ailleurs avec une loyauté parfaite, lorsque la famille Pascal l'a mis à même d'interroger des témoins, et de lire des écrits de la dernière précision. Le chapitre des *Mémoires* du P. Beurrier qui traite de la prétendue rétractation de Pascal, de sa prétendue conversion et de son prétendu retour à l'orthodoxie en 1660, n'a aucune valeur historique, c'est un pur roman.

3° Les jansénistes n'ont jamais eu besoin de recourir aux falsifications et aux mensonges pour cacher au monde une vérité qui n'en était pas

une. Très réservés toujours, car les choses de la vie privée ne doivent pas sans une nécessité absolue être révélées au public, ils ont répondu toutes les fois qu'on a voulu propager au sujet de Pascal des mensonges et des calomnies. Ils l'ont fait dès 1665 ; ils ont continué à le faire quand la chose a été nécessaire, notamment en 1711, et la netteté de leurs déclarations a toujours fermé la bouche à leurs ennemis. C'est ainsi qu'ils ont réduit au silence le P. Annat, l'archevêque Péréfixe, le docteur Chamillard, le P. Bouhours, et Fénelon même. Les faits qu'ils ont opposés alors aux calomnies anciennes, ceux qu'on peut opposer aujourd'hui à des allégations analogues, sont acquis à l'histoire, car ils sont l'évidence même. Il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle *Vie de Pascal* et une nouvelle *Histoire de Port-Royal* ; les anciennes sont bonnes, et absolument conformes à la vérité.

Mais que conclure de toutes ces observations, sinon que M. Jovy, en prônant comme il l'a fait ces *Mémoires* sans valeur, pourrait bien avoir assumé une lourde responsabilité ? Il s'est trompé, c'est évident, et comme se tromper est

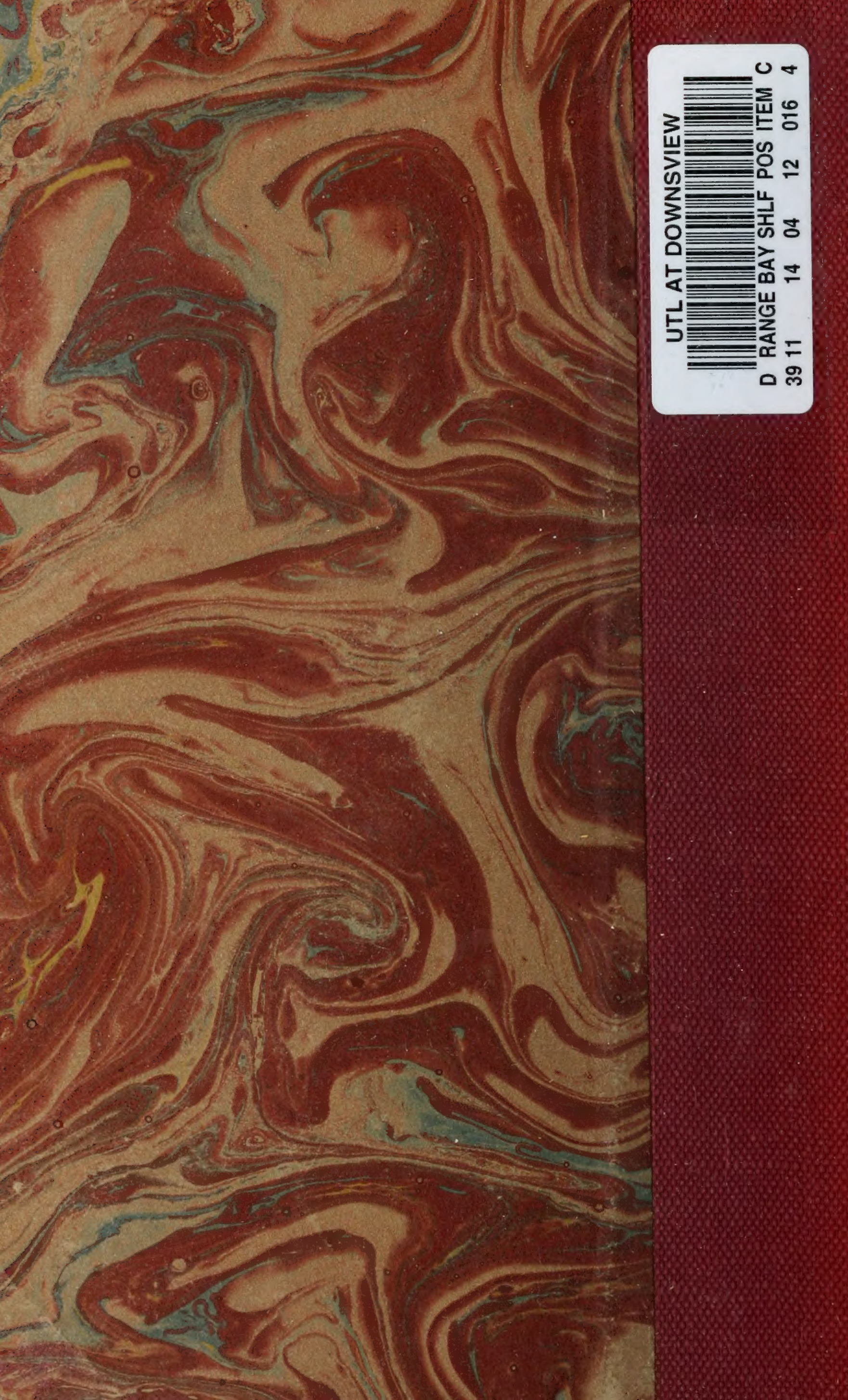
chose essentiellement humaine, nul ne saurait lui en faire un crime : *Qui sine peccato est*... Ce qui est grave, c'est d'avoir mis cette erreur involontaire au service de passions mauvaises, et même de la plus mauvaise de toutes les passions, de la haine implacable. M. Jovy, dont les travaux antérieurs étaient très souvent estimables, qui a rendu et qui pourrait rendre encore de très grands services à la littérature, à l'histoire littéraire et à l'histoire proprement dite, a eu je ne sais comment le malheur de se laisser circonvenir et entraîner. Quand il s'agit de Port-Royal et des hommes ou des choses de Port-Royal, M. Jovy n'est jamais un historien qui juge avec sérénité ; c'est un inquisiteur qui anathématise. Ses modèles et ses émules. ce sont les Garasse. les René Rapin, les Desmarets de Saint-Sorlin, les Marandé, les Jurieu ; et ses arguments ce sont les injures les plus atroces. Et voilà pourquoi, au lieu de nous donner un Recueil de pièces je ne dis pas inédites, mais peu connues, difficiles à réunir et souvent très intéressantes. M. Jovy nous inflige un réquisitoire mal fait et fort ennuyeux, avec d'interminables citations de quarante, cinquante et cent pages. On pourra le consulter, on ne le lira pas. et aujourd'hui comme hier il reste bien établi que Pascal et Port-Royal

sont inséparables ; que l'auteur des *Provinciales* et des *Pensées* est à tout jamais la gloire de Port-Royal, et que d'autre part les idées, les sentiments, les témoignages d'affection de Port-Royal ont fait la consolation et la joie de Pascal agonisant[1].

1. Il vient de paraître à la librairie Beauchesne un volume sur la *Vie religieuse de Pascal*, par le P. Petitot, dominicain et professeur à l'École biblique de Jérusalem. A la fin de cet ouvrage se trouve une réfutation méthodique du livre de M. Jovy ; elle est faite avec beaucoup de douceur et de charité par un religieux qui serait heureux de croire à ce qu'il appellerait une conversion de Pascal « au catholicisme », mais qui cherche avant tout la vérité.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 11 14 04 12 016 4